

Agriculture biologique: production biologique et étiquetage des produits (abrog. règlement (CEE) n° 2092/91)

2005/0278(CNS) - 22/05/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a finalement adopté sa résolution législative sur la proposition de règlement relatif aux produits biologiques. Le vote sur le détail des amendements avait déjà eu lieu lors de la plénière de mars 2007 (se reporter au résumé daté du 29/03/2007).

Il faut rappeler qu'en mars dernier, les députés s'étaient prononcés pour un renforcement de la proposition de la Commission européenne relative à une réglementation des produits biologiques sur la base du rapport de consultation de Marie-Hélène **AUBERT** (Verts/ALE). Ils avaient toutefois décidé de ne pas procéder au vote final de leur résolution, pour continuer à négocier avec le Conseil afin que leurs demandes soient mieux prises en compte. Le principal sujet de controverse réside dans le refus des États membres d'accorder au Parlement un droit de codécision dans ce dossier. Toutefois, les parlementaires ont reconnu que de nombreux amendements du Parlement ont été acceptés par le Conseil en ce qui concerne notamment le renforcement des contrôles et de la certification, en particulier pour les produits importés, la clarification des règles sur l'utilisation des logos et la consultation des parties intéressées. Ils ont donc voté leur résolution par 611 voix pour, 61 contre et 23 abstentions.